

PROJET PRESBYTERE DE BREHAT (TI SANT BUDOC)

Je fais un don de : €

☐ par chèque (à l'ordre de A.D Paroisse de Paimpol)

☐ Je souhaite un reçu fiscal
(Don déductible à hauteur de 66% des
impôts sur le revenu dans la limite de 20%
du revenu imposable)

De la part de : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal / Ville :

Téléphone :

E-mail :

A renvoyer à : Paroisse de Paimpol,
2 rue de la Marne, 22500 PAIMPOL

Conformément à la loi du 06.01.78 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous
conservez le droit d'accès et de rectification sur notre
fichier. L'Association Diocésaine (A.D) s'engage à ne
pas céder, à des fins commerciales, toute information
vous concernant.



PRESBYTERE DE BREHAT REEMPLACEMENT DE LA TOITURE ET DES HUISSERIES

Paroisse de paimpol
2 rue de la Marne
22500 PAIMPOL
02 96 20 81 70
paroisse.paimpol-
plouha@diocese22.fr

UN PROJET POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BREHATIN

L'ancien presbytère de l'île de Bréhat accueille la catéchèse des enfants de l'île et les temps forts des activités pastorales de la paroisse (retraite des confirmants ou des catéchumènes adultes par exemple).

Il offre également un cadre propice aux bénévoles de la communauté pastorale Paimpol-Plouha, aux prêtres et religieux du diocèse, aux acteurs pastoraux de se ressourcer loin de l'agitation du continent.

La toiture existante a été fragilisée par le temps et les tempêtes hivernales nécessitant des interventions régulières d'un couvreur et toujours dans l'urgence afin d'éviter des infiltrations d'eau dans le bâtiment.

Père Valentin KOUACOU MIAN Curé des paroisses de Paimpol et de Plouha



Le presbytère de BREHAT est une propriété de l'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier et non une propriété communale. Les travaux de rénovation et d'entretien incombent aux paroissiens et aux amis bienfaiteurs.

Coût des travaux estimé à

110 000 euros

Comment donner ?

En ligne grâce au formulaire de dons :

Par chèque, accompagné du formulaire ci-joint si vous souhaitez bénéficier d'une réduction fiscale, à l'ordre de : AD
Paroisse de Paimpol